



39/2024

MAIRIE



Lit-et-Mixe

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le **trente juillet à dix-neuf heure quinze**, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué **le 22 juillet 2024**, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. le Maire Gérard NAPIAS.

PRESENTS : Mme M. J. RUSKONE, M. D. DUFAU, Mme S. CHAMPILOU, Mme V. DOUET, M. T. LAMARQUE, M. G. VILLENAVE, M. S. GILBERT, M. S. LABAT, M. François PEHAU, M. J. WATIER, Mme I. LESBATS, M. Thierry DEVERT, Mme L. LESBATS.

Mme CHAMPILOU Sabine est élue secrétaire de séance.

Absent : Mme C. GUILLET, M. C. VIGNEAU, Mme I. DUPONT, Mme E. TROUILLET, Mme C. LACOSTE.

Membres en exercice : 19 Présents : 14

OBJET : Dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre des fonds de concours de la Communauté de Communes Côte Landes Nature : Réhabilitation Office de Tourisme.

M le Maire présente le projet de réhabilitation du bâtiment communal abritant le bureau d'accueil de l'Office de tourisme intercommunautaire.

L'objectif principal de ce projet est donc d'améliorer l'accueil des visiteurs sur le territoire communal et intercommunal dans un bâtiment à l'architecture spécifique et bénéficiant d'un emplacement exceptionnel, au sein du village.

Parallèlement, il s'agit de moderniser les bureaux du personnel en vue d'améliorer les conditions de travail et réduire les coûts énergétiques tout en respectant les obligations réglementaires en la matière.

En vue de la réalisation de ce programme de travaux, la Commune de LIT ET MIXE souhaite solliciter une aide financière de la Communauté des Communes Côte Landes au titre des fonds de concours.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention se décompose comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

	BESOINS	RESSOURCES
	MONTANT HT	MONTANT HT
MONTANT DE L'OPÉRATION	433 000	
Fonds de concours CCLN (50%)		216 500
sous total :		216 500
fonds propres de la collectivité		216 500
TOTAUX	433 000	433 000

Equilibre

0



Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Jean WATIER, le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide:

- D'adopter l'opération de réhabilitation de l'office de tourisme et les modalités de son financement
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- S'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Maire.
Gérard NAPIAS

La secrétaire de séance
Sabine CHAMPILOU

